



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

accidents

Question écrite n° 725

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur les demandes exprimées par l'association départementale Moselle de la Ligue contre la violence routière (LCVR). Cette association demande la mise en place au niveau des préfectures d'une cellule d'assistance psychologique des familles des victimes qui sont totalement désemparées suite au décès brutal d'un de leurs proches, à l'instar de ce qui a été instauré pour les familles de victimes d'attentats. Il le remercie de bien vouloir l'informer à ce sujet. - Question transmise à M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur la possibilité de créer au niveau des préfectures une cellule d'assistance psychologique des familles des victimes d'accidents mortels de la circulation routière à l'instar de ce qui a été instauré pour les familles de victimes d'attentats. Il apparaît que les attentats relèvent de circonstances exceptionnelles. Les accidents de la route surviennent quant à eux régulièrement sur l'ensemble du territoire national et concernent un nombre beaucoup plus important de personnes. Ce sont en effet plusieurs milliers de personnes qui décèdent chaque année consécutivement à un accident de la circulation routière. Dans ces conditions, pour des accidents impliquant plusieurs véhicules avec de nombreuses victimes, des structures exceptionnelles répondant à ces circonstances exceptionnelles sont d'ores et déjà activées dans le cadre du plan rouge déclenché par le préfet. La généralisation d'un tel dispositif à l'attention de l'ensemble des familles des victimes de la circulation routière fait l'objet d'une réflexion qui porte notamment sur la faisabilité de la création systématique d'une cellule de psychologues par département pour porter secours aux victimes d'accidents de toute nature. Une expérience a été menée en ce sens dans le département du Nord. Les services de secours (MIS ou SAMU) ont depuis 1999 la possibilité de recruter à cet effet des psychologues en qualité d'expert, ce qui permettra la généralisation progressive de cellules d'urgence médico-psychologique.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 725

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 25 novembre 2002

Question publiée le : 22 juillet 2002, page 2684

Réponse publiée le : 2 décembre 2002, page 4650